



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/494
11 octobre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
Point 86 b) de l'ordre du jour

**ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE :
PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE**

Aide d'urgence à la République islamique d'Iran

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 4	2
II. RESUME ET CONCLUSIONS	5 - 6	2
III. GENERALITES	7 - 10	4
IV. DESTRUCTIONS	11 - 15	4
V. SECOURS D'URGENCE	16 - 44	5
A. Action au niveau national	16 - 22	5
B. Action au niveau international	23 - 24	6
C. Réception et distribution des secours extérieurs	25 - 30	7
D. Action des organismes du système des Nations Unies ..	31 - 44	8
VI. RELEVEMENT, ATTENUATION DES EFFETS DE LA CATASTROPHE ET RECONSTRUCTION	45 - 55	11

I. INTRODUCTION

1. Le 22 juin 1990, au vu de la gravité de la situation provoquée par le tremblement de terre qui a secoué le nord-ouest de la République islamique d'Iran le 21 juin, le Secrétaire général a nommé le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, comme représentant spécial pour la situation d'urgence dans le nord de l'Iran.
2. Dans sa résolution 44/242 du 6 juillet 1990, l'Assemblée générale, considérant l'importance de la coopération internationale pour atténuer les ravages causés par le tremblement de terre, a engagé tous les gouvernements, les institutions spécialisées et les organismes et programmes des Nations Unies, ainsi que les organisations non gouvernementales, à fournir une aide généreuse au Gouvernement de la République islamique d'Iran pour les activités de secours, de relèvement et de reconstruction dans les zones sinistrées. Elle a également noté avec satisfaction la nomination du Représentant spécial faite par le Secrétaire général et l'a prié de lui soumettre un rapport à sa quarante-cinquième session.
3. Dans sa résolution 1990/64 du 26 juillet 1990, le Conseil économique et social a exprimé sa gratitude aux Etats, organisations et institutions internationales qui avaient fourni ou fournissaient des secours et prié le Secrétaire général de continuer à renforcer son action pour mobiliser toute l'assistance possible en vue d'aider le Gouvernement et le peuple iraniens dans leurs efforts pour relever et reconstruire les régions sinistrées. Il a également prié le Secrétaire général d'inclure dans son rapport à l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session une évaluation des dommages et des besoins pour le relèvement et la reconstruction des régions sinistrées.
4. Le présent rapport a été établi en application de ces résolutions.

II. RESUME ET CONCLUSIONS

5. Le tremblement de terre, qui est survenu le 21 juin 1990 à 0 h 31 (heure locale), a surtout dévasté la province du Gilan et la région de Zandjan, dans le nord-ouest du pays. Au 25 juin, le nombre de victimes s'élevait officiellement à 50 000 morts et 60 000 blessés et celui des sans-abri à 500 000 personnes. Toutes les infrastructures indispensables à la vie quotidienne, par exemple, les centres médicaux, les installations d'approvisionnement en eau, les écoles, etc. ont été gravement endommagées et mises hors d'état de fonctionner.
6. Le présent rapport contient un aperçu des mesures prises à la suite du séisme aux niveaux national et international, y compris les efforts du système des Nations Unies. On y décrit d'autre part les besoins liés au relèvement et à la reconstruction des régions sinistrées et les mesures envisagées à cette fin. On peut résumer comme suit les principales conclusions et observations contenues dans le rapport :
 - a) Le séisme a provoqué des dégâts dans des zones avant tout montagneuses, qui présentaient des difficultés d'accès, ce qui n'a permis au départ qu'une estimation approximative des pertes;

b) Les autorités iraniennes ont réagi avec une rapidité et une efficacité extrêmement impressionnantes, à la mesure de l'ampleur du désastre;

c) L'Iran a reçu des offres d'aide massive de la part de 46 pays. S'il a été aisé de déterminer les besoins en secours d'urgence, qui consistaient surtout en abris et en fournitures et équipements médicaux, et d'acheminer ces secours rapidement, il a été plus difficile de calculer les besoins en équipes de sauveteurs et équipes médicales étrangères. Certaines équipes sont arrivées sans qu'on les attende et d'autres n'ont pu se rendre sur place qu'après de longues tractations diplomatiques. Néanmoins, elles ont été les bienvenues et ont pu montrer comment utiliser l'équipement et les techniques qu'elles apportaient;

d) Les responsables iraniens des secours d'urgence ont été quelque peu surpris par l'éventail des services internationaux de secours et la promptitude avec laquelle ces services leur ont été offerts. A l'avenir, la planification préalable aux catastrophes devrait comprendre un examen de la nature et de l'ampleur des besoins d'aide extérieure selon les diverses situations possibles;

e) La désignation du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe comme représentant spécial du Secrétaire général pour la situation d'urgence dans le nord de l'Iran visait à garantir la coordination la plus étroite possible des initiatives prises par tous les organismes des Nations Unies afin d'apporter aux populations touchées les secours de toutes sortes nécessaires. Elle s'expliquait d'autre part par le fait que l'efficacité de ces secours dépendait en grande partie d'une action concertée qui permette d'éviter le chevauchement des efforts et d'une coordination rigoureuse de toute l'aide extérieure, y compris celle des organismes donateurs, des organisations non gouvernementales et des gouvernements;

f) Eu égard à la réaction rapide des organismes des Nations Unies à la situation d'urgence, le Gouvernement iranien a formulé le souhait que leur participation au relèvement et à la reconstruction du pays demeure coordonnée en permanence, comme elle l'avait été pendant la phase d'urgence, et que l'aide internationale soit acheminée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD);

g) Le PNUD (comme centre de liaison), le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et plusieurs organismes des Nations Unies participent à présent à l'aide multiforme que la communauté internationale apporte à la phase de relèvement et de reconstruction;

h) Le Gouvernement iranien oeuvre à l'élaboration d'un plan directeur pour la reconstruction de la région sinistrée. Ce document, qui devrait être prêt en septembre, pourrait fournir à la communauté internationale des indications quant à l'assistance qu'il y a lieu de continuer à apporter à la République islamique d'Iran par suite du séisme.

III. GENERALITES

7. La République islamique d'Iran a une superficie de 1 648 000 kilomètres carrés et compte 54 millions d'habitants; son produit national brut par habitant est d'environ 1 690 dollars. Une grande partie de son territoire est désertique et la densité moyenne de la population n'est que de 31 habitants par kilomètre carré (1987); dans la zone touchée par le séisme de juin 1990, cette densité est toutefois au moins deux fois supérieure car il s'agit d'une région qui se prête à l'agriculture.

8. Par suite du déplacement de la plaque arabique (d'une amplitude atteignant 16 millimètres par an) vers l'Eurasie, l'Iran est fréquemment touché par de graves tremblements de terre; on en a dénombré plus de 30 importants ces 45 dernières années, en général plus au sud du pays, dans les montagnes du Zagros, ou dans le Makran, à proximité du Pakistan. En outre, d'autres types de catastrophes naturelles ont frappé la République islamique d'Iran à maintes reprises dont des inondations.

9. Le 21 juin 1990, à 0 h 31 (heure locale), un séisme de magnitude de 7,3 (échelle de Richter) a frappé la province du Gilan et la région de Zandjan, dans l'Elburz qui marque à la fois la limite sud-ouest de la mer Caspienne et la limite nord-ouest du pays. Les dégâts les plus importants ont été constatés au centre du triangle constitué par les villes de Rasht, Qazvin et Zandjan, en particulier dans les trois localités de Rudbar, Manjil et Loushan, qui se trouvent à 300 mètres d'altitude dans les vallées du Shahrud et du Sefid, et dans plusieurs centaines de villages montagnards voisins (jusqu'à 2 000 mètres d'altitude), où 60 à 90 % des habitations se sont effondrées.

10. Au 25 juin, l'estimation officielle des pertes humaines s'élevait à 50 000 morts et 60 000 blessés et celle du nombre de sans-abri à 500 000. Une secousse similaire (magnitude 7,3 sur l'échelle de Richter) avait déjà secoué la région en 1962; son épicentre s'était alors situé dans la région de Bu'in (à environ 100 kilomètres au sud-est de celui du séisme de 1990 et 12 200 personnes y avaient trouvé la mort.

IV. DESTRUCTIONS

11. Comme il arrive souvent en cas de tremblement de terre, les pertes ont été au départ largement sous-estimées. Le 21 juin en milieu de matinée, on signalait quelques centaines de victimes; puis, à 14 heures (heure locale) 3 700 morts et 1 350 personnes hospitalisées. Le même jour à 20 heures, on faisait état officiellement de 10 000 victimes et le 22 juin, tôt dans la matinée, de 20 000. Quelques heures plus tard, on présumait qu'il y avait 35 000 morts et plus de 105 000 blessés.

12. Le manque de précision des premières estimations s'explique principalement par les nombreux glissements de terrain et les conditions qui ont rendu difficile l'utilisation d'hélicoptères et empêché d'accéder à une grande partie de la zone sinistrée. De ce fait, dans les villages de montagne en particulier, de nombreux enterrements avaient déjà eu lieu sans formalités alors que les premières équipes

de secours n'étaient pas encore arrivées et, dans les localités les plus touchées où ne survivaient que quelques personnes, un nombre inconnu de corps gisait sous les décombres.

13. Pour ce qui est des bâtiments et des infrastructures, les dégâts les plus importants ont été enregistrés à Manjil (dévastée à 90 %), à Rudbar (70 %) et à Loushan (60 %). Les structures restées debout étaient pour la plupart trop endommagées pour encore servir. Les centres médicaux, hôpitaux, écoles et autres bâtiments ou services publics essentiels au fonctionnement normal d'une collectivité ont été gravement endommagés ou détruits. L'approvisionnement en eau et en électricité et les liaisons téléphoniques ont été totalement interrompues dans les villes bien que les pylones et les lignes à haute tension soient restés le plus souvent intacts.

14. Il y a eu des dégâts importants jusqu'à 30 kilomètres de Rudbar, à mi-distance de Rasht en descendant la vallée. En revanche, à Rasht (environ 300 000 habitants), moins de 10 gratte-ciel se sont effondrés et les bâtiments plus bas (la plupart revêtus de toits légers, à l'inverse de Rudbar et Manjil) sont restés intacts. Le château d'eau (60 mètres de haut, 700 m3 de capacité) qui approvisionnait la ville a été complètement détruit et il n'y a pas eu de distribution d'eau pendant sept jours, jusqu'à ce que les nouvelles pompes aient pu être directement raccordées aux puits et au réseau de distribution. On a enregistré très peu de dégâts le long de la côte à l'est de Rasht.

15. Dans les trois villes de la région la plus touchée, les habitations et locaux commerciaux avaient généralement un ou deux (rarement trois) étages; ils étaient faits de briques et de mortier, mais malheureusement mal assemblés à la charpente métallique. Leur effondrement est dû essentiellement à la rupture des soudures déficientes de la charpente et au poids excessif des plafonds et de la maçonnerie du toit en particulier. Dans les villages de montagne avoisinants, où vivait la majorité de la population sinistrée, les constructions étaient avant tout faites de blocs de lave de forme irrégulière cimentés avec de la boue séchée ou de pisé séché au soleil et assemblés de la même façon. Dans ces villages, les toits des maisons étaient faits de couches épaisses de boue séchée étalée sur des roseaux couchés serrés sur des perches horizontales et n'ont offert que très peu de résistance au séisme.

V. SECOURS D'URGENCE

A. Action au niveau national

16. Le Cabinet du Président a mis en place une équipe chargée de coordonner les secours nationaux apportés par les différents ministères et le Haut Conseil de la défense, qui comprend les forces armées et les Gardiens de la révolution. Au sein de chaque ministère ont été créés des centres de coordination tels que celui du Ministère des affaires étrangères, qui s'occupe de l'aide internationale.

17. Le Ministère des routes et des transports a immédiatement envoyé dans la région des techniciens ainsi que des chargeuses, des bulldozers, des grues et des pelles mécaniques; le 24 juin, toutes les grandes routes traversant la région

étaient dégagées des décombres causés par les importants glissements de terrain. Une partie du matériel lourd a servi à dégager les décombres des immeubles qui s'étaient effondrés dans les villes. Le Ministère a aussi envoyé vers les provinces de Gilan et de Zandjan des camionnettes équipées de systèmes de communication sans fil venant de neuf autres provinces pour rétablir les communications avec les zones sinistrées.

18. Comme la plupart des bâtiments sanitaires de la zone sinistrée s'étaient effondrés ou étaient gravement endommagés, il a fallu acheminer les blessés graves vers des hôpitaux ou des centres de soins situés parfois à plusieurs centaines de kilomètres de la zone du tremblement de terre. Le Gouvernement iranien a aussi annoncé que 20 % des lits des hôpitaux privés devaient être réservés aux blessés.

19. Pour améliorer les capacités de transport, la compagnie Iran Air a mis en place des vols spéciaux vers Rasht qui, au 23 juin, avaient déjà permis de transporter plus de 3 000 secouristes et personnes sinistrées ainsi que les membres de leur famille. Des ponts aériens ont permis de relier directement la zone sinistrée grâce à des hélicoptères transportant les secouristes vers la zone et ramenant avec eux les blessés graves. Les hélicoptères de secours sont intervenus rapidement, mais les mauvaises conditions atmosphériques et la raideur des pentes ont grandement compliqué les opérations de transport aérien. Ainsi, il n'a pas été possible d'atteindre certains villages situés dans les zones de haute montagne avant le 23 ou le 24 juin. Toutefois, le 24 juin, un terrain d'atterrissage a été aménagé pour les hélicoptères à Rudbar, et un trafic intense a alors commencé, des appareils Chinook de l'armée de l'air et des hélicoptères Bell plus petits atterrissant et décollant à un intervalle de quelques minutes. Le 23 juin, le Commandement de l'armée de l'air a déclaré que le 22 juin à midi (c'est-à-dire 36 heures après la catastrophe), plus de 6 000 personnes grièvement blessées et 3 000 tonnes de marchandises avaient déjà été transportées.

20. La Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran (SCRRII) a joué un rôle important d'une part en fournissant des secouristes et du matériel de provenance nationale et d'autre part en recevant, puis en distribuant l'aide internationale parvenue en très grande quantité.

21. Le public a réagi promptement à la nouvelle de la catastrophe. Dans tout le pays, des comités spéciaux de secours volontaire aux victimes ont été créés. Des équipes de volontaires et de grandes quantités de vêtements, denrées alimentaires, etc. ont été envoyées sur les lieux.

22. Il est clair que le pays a réagi à cette catastrophe de manière efficace et sur une grande échelle, notamment grâce à la mobilisation rapide de personnel et de matériel provenant d'organisations nationales très diverses telles que les forces armées, les Gardiens de la révolution, le Croissant-Rouge, le Ministère de la santé, le Ministère des transports, etc.

B. Action au niveau international

23. A la suite du tremblement de terre, le Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran a fait savoir le 21 juin au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe qu'il accueillerait avec

reconnaissance l'aide offerte aux populations sinistrées par les gouvernements et les organisations non gouvernementales (ONG). A ce jour, le Bureau du Coordonnateur a publié le premier des 14 rapports de situation destinés à alerter la communauté internationale à cette catastrophe et à exhorter les pays donateurs à envoyer des secours généreux.

24. La réaction de la communauté internationale a été un exemple de solidarité. Le 14 août 1990, le Bureau du Coordonnateur avait mobilisé des contributions de 95 327 210 dollars (montant porté à sa connaissance) provenant d'organismes des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales, des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, d'organisations non gouvernementales, d'entreprises privées et de particuliers. Pas moins de 46 gouvernements ont offert des secours en espèces et en nature. Sur ces contributions, plus d'un million de dollars ont été confiés au Bureau du Coordonnateur en faveur des victimes du tremblement de terre. (La liste complète des contributions enregistrées par le Bureau du Coordonnateur peut être obtenue sur demande. On y donne des informations sur le donateur, la valeur, la description et la quantité de la contribution, ainsi que sur l'agent d'exécution.)

C. Réception et distribution des secours extérieurs

25. La République islamique d'Iran ayant indiqué quels étaient ses besoins prioritaires, le Bureau du Coordonnateur a envoyé le 23 juin un premier vol acheminant des marchandises prélevées sur son entrepôt de Pise (Italie). Ce vol a été suivi de deux autres transportant des secours venus également de Pise. Au total, le coût de cette opération, rendue possible grâce à des contributions des gouvernements italien et japonais, a été évalué à 700 000 dollars.

26. Se joignant à l'effort mondial de secours aux victimes, le Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) a fait parvenir au Bureau du Coordonnateur un don de 100 000 dollars pour l'achat de médicaments et de fournitures médicales. Ces marchandises, achetées par l'intermédiaire du Centre d'achat et d'emmagasiner de l'UNICEF (UNIPAC) à Copenhague, sont arrivées dans le pays le 3 juillet.

27. Au plus fort des secours, on a enregistré jusqu'à 45 avions-cargos arrivant chaque jour en provenance des pays donateurs.

28. Peu de temps après le tremblement de terre, le Ministère des affaires étrangères a demandé que la totalité des secours internationaux soient acheminés par l'intermédiaire de la SCRRII. Dans la partie militaire de l'aéroport de Téhéran, vers laquelle tous les vols transportant des secours étaient dirigés, la SCRRII a ouvert un centre de réception; avec les conseils du représentant du Bureau du Coordonnateur à l'aéroport, les avions ont été rapidement déchargés, réapprovisionnés en carburant et autorisés à redécoller.

29. Les marchandises déchargées ont été transférées sur des camions pour être emportées parfois directement vers les zones sinistrées et le plus souvent vers les entrepôts de la SCRRII où elles ont été triées et enregistrées. La SCRRII possède de vastes entrepôts proches de l'aéroport. Son centre principal, appelé "base-mère

de secours de la société", dispose d'une capacité de stockage de 45 000 mètres carrés couverts fonctionnant en temps normal grâce à un personnel de 400 personnes, et est également doté d'ateliers d'entretien pour environ 500 véhicules. A l'occasion de la catastrophe, ce personnel a été renforcé, en particulier par des militaires. Les médicaments et les fournitures médicales ont été emportés vers un centre médical séparé pour y être triés et distribués.

30. Les rapports sur les besoins en secours et en médicaments ont été communiqués depuis la zone sinistrée au siège de la SCRRII à Téhéran, où étaient prises les décisions quant aux priorités et à la distribution. La distribution sur les lieux a été effectuée par la SCRRII.

D. Action des organismes du système des Nations Unies

1. Programme des Nations Unies pour le développement/Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe

31. A Téhéran, le représentant résident du PNUD/Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe a immédiatement réagi à l'annonce du tremblement de terre, lequel a d'ailleurs été ressenti fortement dans la capitale. Des contacts ont été pris avec les autorités iraniennes pour évaluer l'ampleur des dégâts et déterminer la nécessité éventuelle d'une aide extérieure. Toutes les nouvelles ont été communiquées au Bureau du Coordonnateur et diffusées dans l'ensemble du système des Nations Unies. Tout au long de la phase d'urgence, le Bureau du PNUD, les centres nationaux de coordination des secours et le Bureau du Coordonnateur sont restés en contact étroit pour permettre au système des Nations Unies et à la communauté internationale de réagir en fonction des besoins.

32. Le Bureau du Coordonnateur s'est rapidement mobilisé pour aider sur place à la coordination des secours, et notamment à l'évaluation des dégâts et des besoins. Le 21 juin, il a envoyé une équipe pour appuyer la coordination des secours dans le pays, et deux délégués ont pris le premier vol disponible pour Téhéran le lendemain matin. A l'arrivée des équipes en Iran, des contacts ont immédiatement été pris avec le Centre de coordination du Ministère des affaires étrangères et les autres centres de coordination des secours tels que la SCRRII pour analyser la situation et les besoins non encore satisfaits.

33. Le 22 juin, le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe a décidé d'allouer une subvention de 30 000 dollars pour l'achat sur place des produits les plus urgents tels que les médicaments et les matériaux destinés aux abris. Le PNUD a accordé une subvention d'urgence de 50 000 dollars aux mêmes fins.

34. A la suite de sa nomination comme Représentant spécial du Secrétaire général pour la situation d'urgence, le Coordonnateur s'est rendu le 25 juin en République islamique d'Iran afin d'entreprendre une mission de cinq jours au cours de laquelle il s'est entretenu avec les représentants du Gouvernement iranien et évalué la situation sur place. Il a également présidé les réunions de coordination interinstitutions qui ont eu lieu entre les organismes des Nations Unies présents dans le pays.

/...

35. Pour favoriser la coopération et l'échange d'informations entre les divers organismes des Nations Unies représentés en République islamique d'Iran, il a été créé un groupe d'urgence interinstitutions composé de représentants du Bureau du PNUD à Téhéran, du Bureau du Coordonnateur, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme alimentaire mondial (PAM), du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les programmes d'assistance humanitaire et économique concernant l'Afghanistan, et de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (LSCR). Une première réunion a été convoquée le 23 juin, après quoi le groupe s'est réuni chaque fois que lui parvenaient des informations importantes ou qu'il fallait prendre de nouvelles décisions en matière de secours. A la fin de la phase d'urgence, il était prévu que le groupe poursuive ses activités pour faciliter la coordination de l'aide internationale au cours de la phase de reconstruction et de redressement.

36. Les délégués du Bureau du Coordonnateur se sont rendus trois fois en mission de Téhéran sur les lieux de la catastrophe pour y évaluer les dégâts et les besoins. Le 24 juin, ils ont effectué un voyage d'une journée à Qazvin, Loushan, Manjil et Rudbar, accompagnés de responsables de la SCRRII et de la LSCR. Dans chacun de ces lieux, ils se sont entretenus avec les plus hauts représentants des autorités locales. Trois jours seulement après la catastrophe, l'impression générale était que les secours étaient massifs, bien organisés et efficaces.

37. La deuxième mission du Bureau du Coordonnateur a eu lieu le 27 juin par hélicoptère, dans la même zone, mais avec en plus des déplacements à Zandjan et dans certains villages de haute montagne où les dégâts étaient importants et où les opérations de recherche et de secours se poursuivaient dans des conditions difficiles (pentes abruptes, vents violents et nuages bas).

38. Le 29 juin, des responsables du Bureau du Coordonnateur et du PNUD ont effectué un troisième voyage très complet dans la zone sinistrée afin de déterminer plus précisément la nature des dégâts causés aux bâtiments ainsi que les progrès accomplis dans l'aménagement des camps de secours. Ce voyage ne s'est pas limité à la zone la plus gravement dévastée : il s'est étendu en aval du fleuve Sefid jusqu'à Rasht, et vers l'est le long de la mer Caspienne.

39. A son siège de Genève, le Bureau du Coordonnateur a assuré la liaison avec les gouvernements des pays donateurs, les organisations non gouvernementales et un grand nombre de donateurs privés (également par l'intermédiaire de son bureau de New York), tout en restant bien entendu en contact permanent avec les organismes intéressés des Nations Unies. Ces derniers ont réagi promptement et tenu le Bureau du Coordonnateur informé de leurs activités.

2. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

40. L'UNICEF a expédié par avion le 25 juin 30 tonnes de matériel de secours : tentes, couvertures, réservoirs d'eau, générateurs, pompes, bâches, comprimés pour la purification de l'eau et médicaments. Peu après sont parvenus des secours destinés à parer au plus pressé et à dispenser les premiers soins aux survivants, dont quelque 150 tonnes de trousse de premier secours, des pesticides et des vaccins. Le bureau de l'UNICEF en République islamique d'Iran a veillé à ce que le

matériel soit chargé directement sur des camions et parvienne en quelques heures à la zone sinistrée. Le personnel de l'UNICEF qui s'est rendu dans la province de Gilan et la région de Zandjan a confirmé que les secours étaient bien distribués et utilisés à bon escient. Au total, la contribution de l'UNICEF durant la phase des premiers secours a été de l'ordre du million de dollars.

41. Une équipe de l'UNICEF a été dépêchée sur place afin de déterminer les besoins les plus pressants des mères, des enfants et des groupes vulnérables, essentiellement dans les domaines des services de santé et de l'approvisionnement en eau, et de rédiger un appel d'urgence afin de faire face à ces besoins. Ce texte, accompagné d'un film documentaire de sept minutes et demie, a été publié par l'UNICEF le 24 juillet dans le but de mobiliser des fonds. Le coût des activités urgentes identifiées par l'équipe de l'UNICEF se chiffre à 10 680 000 dollars.

3. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

42. Bien que le HCR ne soit pas tenu par son mandat de participer aux programmes de secours destinés à venir en aide aux personnes déplacées à l'intérieur des pays ou à faire face à d'autres catastrophes intérieures telles que les tremblements de terre, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a immédiatement répondu à l'appel adressé par le Gouvernement iranien à la communauté internationale. Il a fourni des couvertures, des tentes et des bâches dans le cadre des efforts de secours immédiats déployés par le Gouvernement et le Croissant-Rouge pour alléger les souffrances des milliers de personnes qui se sont retrouvées sans abri dans les provinces sinistrées. Ce matériel avait initialement été fourni par la Communauté économique européenne au titre du programme de rapatriement des réfugiés afghans.

4. Programme alimentaire mondial

43. Les dons effectués à titre bilatéral par la France, l'Italie et la Suisse ont été acheminés par l'intermédiaire du PAM, qui a organisé à cet effet trois vols vers Téhéran. A partir de là, les vivres ont été remis à la SCRRII, représentant local du PAM. La valeur totale de ces contributions, transport compris, s'élève à 676 000 dollars.

5. Organisation mondiale de la santé

44. Le représentant de l'OMS en République islamique d'Iran ayant été le premier fonctionnaire international à se rendre sur les lieux du tremblement de terre, le 21 juin, pour procéder à une évaluation des besoins, le Gouvernement iranien a instamment prié l'OMS de lui prêter le concours de ses experts. Durant la première phase des secours, l'OMS a fourni des trousseaux médicaux et dépêché des experts du siège de son Bureau régional pour la région de la Méditerranée orientale.

VI. RELEVEMENT, ATTENUATION DES EFFETS DE LA
CATASTROPHE ET RECONSTRUCTION

45. Dès l'annonce du tremblement de terre, le Gouvernement iranien a entrepris de mettre au point un plan cadre pour la reconstruction de la région sinistrée. Ce plan doit être prêt en septembre 1990. Pour le court et le moyen termes, le plan s'attache essentiellement à résoudre le problème urgent (quelque 500 000 personnes sont sans abri) de la reconstruction de logements. Le Gouvernement a estimé à 90 000 environ le nombre de logements à construire et à 30 000 ceux qui nécessitent des réparations importantes.

46. Le PNUD est chargé de coordonner l'assistance internationale pour le relèvement et la reconstruction. Il a prié le Bureau du Coordonnateur d'organiser et de diriger en juillet et en août une mission interinstitutions dans le pays, avec le concours du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), afin d'établir les documents dont on avait besoin de toute urgence pour déterminer la contribution du système des Nations Unies au processus de reconstruction de logements (planification et construction proprement dite). Ce n'est là bien entendu qu'un aspect du concours apporté par le système des Nations Unies à la reconstruction dans les divers secteurs de l'économie.

47. Conformément à son mandat, le Bureau du Coordonnateur axera son action sur les aspects de la reconstruction relatifs à l'atténuation des effets des catastrophes, c'est-à-dire qu'il s'attachera à l'évaluation des risques sismiques, aux menaces que ceux-ci représentent pour la vie et la propriété et à l'adoption de mesures préventives.

48. D'après les informations dont dispose le Bureau du Coordonnateur, les autres institutions du système des Nations Unies qui contribuent au relèvement et à la reconstruction sont : a) l'UNICEF, qui s'occupe des soins de santé primaires et de l'approvisionnement en eau des zones rurales pour les mères et les enfants, et en particulier les handicapés, les orphelins et les personnes déplacées, et b) l'OMS, qui aide le Gouvernement iranien à élaborer un nouveau plan pour la santé s'insérant dans le plan cadre de reconstruction générale et à renforcer son secteur de santé pour parer à l'éventualité de nouvelles catastrophes.

49. La mission interinstitutions dirigée par le Bureau du Coordonnateur a identifié les besoins de reconstruction les plus pressants en faisant le compte des habitations détruites et des personnes sans abri. La mission a notamment établi les documents suivants :

a) Des recommandations à l'intention du coordonnateur résident au sujet de l'assistance nécessaire pour faire face aux besoins de reconstruction immédiats;

b) Une évaluation technique des conséquences du séisme et des recommandations pour l'adoption d'une approche multidisciplinaire aux fins de la reconstruction;

c) Une ébauche de projet intitulée "Assistance au Gouvernement de la République islamique d'Iran pour la mise en oeuvre d'un programme de relèvement et de reconstruction d'urgence à la suite du tremblement de terre".

50. Ces documents ont été établis en étroite coopération avec toutes les institutions iraniennes concernées, et en particulier avec la Fondation du logement qui, forte de son expérience en matière de reconstruction, a été chargée de superviser la planification et la mise en oeuvre des opérations.

51. Le premier des documents susmentionnés, qui est aussi le plus urgent, servira de base à un appel adressé à la communauté internationale pour la fourniture des matériaux de construction essentiels. Ce document contient des recommandations en ce qui concerne les politiques à suivre en matière de reconstruction et des suggestions techniques en vue de la construction de logements qui résistent aux séismes.

52. Le deuxième document, qui est essentiellement technique, vise à donner à toutes les institutions concernées des notions techniques générales sur l'atténuation des risques sismiques. Il traite des risques sismiques dans la région affectée, de l'évaluation des sinistres, des techniques et des méthodes de construction, de la planification compte tenu des risques sismiques et de la production de matériaux de construction locaux.

53. Le troisième document est un descriptif de projet destiné au PNUD. Le coordonnateur résident du PNUD a proposé de dégager rapidement des fonds pour la reconstruction prélevés sur les ressources spéciales du programme du PNUD et le principal objectif du projet envisagé est de fournir au Gouvernement l'appui technique qui lui permettra de faire face à tous les problèmes susceptibles de se poser durant la phase de reconstruction. Pour accroître encore le volume de l'assistance technique et les fournitures de matériel, les donateurs seront invités à participer aux coûts de ce projet.

54. Le bureau du PNUD à Téhéran a achevé l'élaboration du descriptif de projet et l'a présenté au siège à la fin du mois d'août en vue de le faire approuver. Le Bureau du Coordonnateur compte être associé au projet de façon à assurer que la question de l'atténuation des risques sismiques soit dûment prise en compte. Les institutions des Nations Unies ont sollicité l'assistance des donateurs en vue d'améliorer la qualité des matériaux de construction et d'accélérer leur production.

55. Enfin, le système des Nations Unies espère pouvoir contribuer à l'effort de reconstruction à toutes les étapes du processus et à tous les échelons (national, régional et local). Très impressionné par le zèle et l'efficacité des autorités de la République islamique d'Iran, il est convaincu que le programme de reconstruction sera mené à bien en deux ans, comme prévu.
